



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **12 septembre 2016**, le Conseil municipal de Presinge a pris la décision suivante :

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA LA MODIFICATION DES STATUTS DU GIPE (GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR LA PETITE ENFANCE DES COMMUNES DE GY, JUSSY, MEINIER ET PRESINGE)

Le Conseil municipal décide par 10 oui, soit à l'unanimité,

1. D'approuver la nouvelle teneur des statuts du Groupement intercommunal pour la Petite Enfance des communes de Gy, Jussy, Meinier et Presinge (ci-après GIPE) ;
2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération ;
3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les autres communes membres du GIPE, soit les communes de Gy, Jussy et Meinier.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 31.10.2016

Presinge, le 21 septembre 2016

.....